

Type de milieux applicable

T3.3

Lotissement		Minimum	Maximum
A	Largeur d'un lot (m)		
	Isolé		
	Jumelé		
	Contigu		
B	Superficie d'un lot (m ²)		
	Isolé		
	Jumelé		
	Contigu		
Implantation d'un bâtiment		Minimum	Maximum
A	Marge avant (m)		
B	Marge avant secondaire (m)		
C	Marge latérale (m)		
D	Marge arrière (m)		
E	Front bâti sur rue (%)		
F	Emprise au sol du bâtiment (%)		
	Type de structure	Isolé	Jumelé
	Habitation (H1) - 1 logement		
	Habitation (H1) - 2 ou 3 logements		
	Habitation (H1) - 4 logements ou plus		
	Habitation collective (H2)		
	Habitation de chambres (H3)		
	Maison mobile (H4)		
	Autre usage		
Implantation d'un bâtiment agricole		Minimum	Maximum
A	Marge avant (m)		
B	Marge avant secondaire (m)		
C	Marge latérale (m)		
D	Marge arrière (m)		
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T2, T3, T4 T5 ou T6 (m)		
Architecture d'un bâtiment		Minimum	Maximum
A	Largeur d'un bâtiment (m)		
	Isolé		
	Jumelé		
	Contigu		
B	Superficie de plancher (m ²)		
C	Nombre d'étages		
D	Hauteur d'un bâtiment (m)		
E	Hauteur d'un étage de rez-de-chaussée (m)		
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)		
	Sans distinction selon l'usage		
	Habitation (H)		
	Autre usage		
G	Plan angulaire (degré)		
H	Largeur d'un plan de façade principale (m)		
I	Ouverture d'une façade principale au rez-de-chaussée (%)		
	Sans distinction selon l'usage		
	Habitation (H)		
	Autre usage		
J	Ouverture d'une façade principale aux autres étages (%)		
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaussée (m)		

Architecture d'un bâtiment (suite)

		Type	
		D	
		Minimum	Maximum
	Matériaux de revêtement autorisés		
L	Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)		
M	Hauteur d'une porte de garage (m)		
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à 24 m (m ²)		
O	Retrait avant des étages (m)		
	Hauteur entre 10 m et 24 m		
P	Marge latérale et arrière des étages (m)		
	Hauteur supérieure à 12 m		
	Hauteur supérieure à 24 m		
Q	Distance entre des parties de bâtiment de grande hauteur d'un même bâtiment (m)		

Aménagement d'un terrain		Minimum	Maximum
A	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)		
B	Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale (%)		
C	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)		
	Bande tampon	Type de milieux adjacents	
	A		
	B		
	C		
	D		
	E		
	F		
	G		
		Type	
	Entreposage extérieur autorisé		
	Étalage extérieur autorisé		

Stationnement

		Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière
	Emplacement d'une aire de stationnement				
	Emplacement d'une aire de chargement et de déchargement				
				Minimum	Maximum
A	Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale (%)				
B	Largeur de l'entrée charretière (m)				
	Nombre minimum de cases - Usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) »			Minimum	
	Par logement				
	Par chambre				
	Pour visiteur (bat. de 10 log. ou ch. et plus)				
	Usage additionnel à un usage de la catégorie d'usages « Habitation (H) »				
	Nombre minimum de cases - Autre usage				
	Usage principal				
	Usage additionnel				
	Aire principale de rassemblement				

Utilisation des cours et des toits

Utilisation des cours et des toits autorisée		Type	
	Bâtiment sans distinction		
	Habitation de 1 à 3 étages		
	Autre bâtiment		
		Minimum	Maximum
A	Emprise au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires (%)		
C	Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m)		

T3.3-4386

Affichage

Type

A Affichage autorisé

Usages et densité d'occupation

Usage spécifiquement autorisé

Usage spécifiquement prohibé

Autres dispositions particulières

Article 1892.2

Article 1892.3